



DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE DEROGATION DE TONNAGE



DEMANDEUR
Nom et Prénom
Adresse
Tél : Fax : Mail :

ENTREPRENEUR, SOCIETE ...
Raison Sociale
Adresse
Spécialité

Voie demandée

Itinéraire emprunté par les camions sur la Commune (**Obligatoire**)

.....

Type / n° d'immatriculation

Poids total à vide Poids total à charge

Nature des travaux

N° du permis de construire

Période souhaitée

Nombres de rotations

Lieu de départ des véhicules

Lieu de livraison

Fait à la Colle-sur-Loup, le..... Le demandeur,

OBSERVATIONS

PS : Après avis, un arrêté municipal de Dérogation de Tonnage vous sera délivré (délai incompressible de 15 jours ouvrés) – **TOUTES LES DEMANDES DEVRONT ETRE ACCOMPAGNEES DE PHOTOS DATEES (OBLIGATOIRES) AVANT ET APRES LE PASSAGE DES CAMIONS VALANT CONSTAT CONTRADICTOIRE DE L'ETAT DE LA VOIRIE - Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera refusé**

Pour tous renseignements : Secrétariat de la Police Municipale - 13, Rue G. Clemenceau - 06480 - La Colle-sur-Loup
Tél : 04.93.32.95.81 - amilon@mairie-lacollesurloup.fr / mfsorbier@mairie-lacollesurloup.fr / postepm@mairie-lacollesurloup.fr
contact@mairie-lacollesurloup.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la police municipale de La Colle sur Loup pour les actions en matière de sécurité publique.
La base légale du traitement est l'obligation légale.

Les données collectées seront communiquées aux différents institutionnels intéressés.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, en vous adressant à la police municipale de La Colle sur Loup : 13, Rue Georges Clemenceau – 04.93.32.95.81

Consultez le site cnil.fr pour plus d'information sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données SICTIAM : dpo@sictiam.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date et signature :